N° 113. Samedi 11 Mai 1844. 15e Année.

[illegible]X DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
[illegible] an. 26 fl. 30 fl.
[illegible] mois. 14 » 16 »
[illegible] mois. 7 » 8 »
PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] premières lignes 1 fl. 50, timbre [illegible] et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Lage Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht (Noordzijde).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 10 Mai.

[illegible] saurait juger avec impartialité, les mesures du gou[illegible]ment des Pays-Bas, relativement à l'enseignement en Bel[illegible], sans se rappeller l'attitude que le clergé belge avait prise [illegible] principe, vis-à-vis de l'état.

[illegible]marquez, que nous ne dressons pas ici un manifeste contre [illegible] clergé. Si nous revenons sur ces tristes causes de dissenti[illegible] déplorées par tous les hommes raisonnables dans les Pays-[illegible] n'est certes pas pour le plaisir de rappeler des torts qui [illegible] tant de mal à la cause de la civilisation. Nous ne fai[illegible] que nous défendre contre un reproche injuste. Nous n'ac[illegible]s pas, nous racontons. C'est la vérité historique dont nous [illegible]diquons ici les droits.

[illegible] les intentions des grandes puissances, par rapport à [illegible]ation du royaume des Pays-Bas, furent-elles connues, que [illegible] clergé belge déploya une tactique infatigable pour en-[illegible] nouvel ordre social.

Le clergé, dirigé par le prince de Broglie, à cette époque [illegible] de Gand, et dont M. Montalembert n'a pas dit toute [illegible]toire dans son discours à la chambre des pairs, soumit [illegible] congrès de Vienne le *minimum* de ses prétentions et de ses [illegible]x, formulés dans une adresse que nous avons sous les yeux, [illegible] nous avons parlé plus d'une fois, mais qui est peu connue [illegible]re à l'étranger.

[illegible] clergé demandait, d'abord: que l'on ne tolérât en Belgique [illegible] l'exercice exclusif du culte catholique, ce qui eût constitué [illegible]ême oppression à l'égard de tous les autres cultes, dont ce [illegible]gé se plaignit, plus tard, avec si peu de fondement, d'avoir [illegible] la loi.

Le clergé voulait en outre, le rétablissement dans les provin[illegible] belges, des anciennes constitutions en ce qui concernait les [illegible]s, priviléges, exemptions, prérogatives de la religion ca[illegible]lique, des évêques, prélats, chapitres, maisons de Dieu [illegible] congrégations religieuses; avec cette exception — nous [illegible]s, textuellement — que le souverain et son auguste fa[illegible], seraient libres de professer leur religion et d'en exer[illegible] le culte dans leurs palais, sans qu'il serait permis d'ériger [illegible] temples hors de l'enceinte de ces palais, sous quelque pré[illegible] que ce fût.

Le clergé demandait ensuite, que le conseil d'état ne fût com[illegible] que de catholiques; que la dîme fût rétablie; que l'on au[illegible]sât les corporations religieuses à se réunir et à vivre selon [illegible] vocation; et, enfin, que pour assurer aux jeunes gens une [illegible]cation réunissant à la fois l'esprit de la religion et les talens [illegible] plus éminens, on rétablit les Jésuites en Belgique.

Voilà le début, par lequel le clergé belge prouva au monde, [illegible] point il était resté en dehors des progrès des lumières et [illegible] la civilisation, et étranger à toutes les notions des besoins [illegible]veaux de la société en Europe.

[illegible] échoué dans sa première tentative, à Vienne, le clergé [illegible] recours à des armes plus efficaces.

[illegible] que la loi fondamentale, au nom de laquelle ils prêchè[illegible] plus tard la révolte, eut été soumise à l'acceptation de la Belgique, les évêques, agissant au nom de la religion, la représentèrent dans leurs lettres pastorales publiées partout, comme un monument d'impiété incompatible avec la religion catholique et en opposition manifeste avec la loi que, selon eux, Dieu même a donnée au genre humain pour son salut.

Plus tard, et lorsque la Constitution eut été promulguée, le clergé mit tout en œuvre pour empêcher l'organisation de l'ordre social que cet acte tendait à établir. A cet effet les évêques se réunirent pour condamner comme illicite et même comme très-criminel, le serment d'observer la loi fondamentale, imposé aux représentans de la nation et aux hauts fonctionnaires de l'état.

Et pourquoi cet anathême contre la constitution, pourquoi cette croisade, qui faillit livrer le pays entier à une anarchie complète?

Parce que cette constitution imposait au gouvernement le devoir « de maintenir la liberté des opinions religieuses et d'accorder protection égale à tous les cultes. »

Parce que la constitution déclarait « également habiles aux emplois et dignités, les sujets du roi, de quelque croyance religieuse qu'ils fussent. »

Parce que cette constitution ordonnait au roi de « veiller à ce que tous les cultes se continssent dans l'obéissance qu'ils doivent aux lois de l'état. »

Parce que cette constitution attribuait au souverain le droit de régler les écoles supérieures, moyennes et inférieures; ce qui, aux yeux des évêques, surtout quand le souverain ne professait pas leur religion, était « trahir honteusement les plus » chers intérêts de l'église catholique. »

Parce que, enfin, cette constitution contenait encore « d'au» tres articles — nous copions textuellement — qu'un véritable en» fant de l'église ne peut s'engager par serment, à observer et » à maintenir, tel est en particulier, l'art. 227 QUI AUTORISE LA LI» BERTÉ DE LA PRESSE. »

Voilà pourquoi le *Jugement doctrinal* déclare la loi fondamentale « intrinsèquement mauvaise et opposée à la loi divine et » aux lois de l'église, » voilà pourquoi les évêques défendirent que sous aucun prétexte on « ne s'engageât à y obéir. » (1)

Cette guerre ouverte, déclarée à toutes les conquêtes de l'esprit humain sur l'intolérance et l'ignorance des siècles passés, s'étant terminée par la défaite de ceux qui en avaient été les auteurs, ceux-ci eurent recours à une conspiration occulte. Toutes leurs tentatives directes avaient échoué contre la fermeté du gouvernement, le bon sens de la nation belge et la sagesse du prince de Méan, archevêque de Malines. Ils usèrent par conséquent d'un moyen plus lent, il est vrai, mais bien plus sûr. L'enseignement leur était livré, et l'on peut penser sans que nous ayons besoin de le démontrer par d'autres faits, quelles étaient les doctrines que l'on inculquait à la jeunesse belge, dans des écoles dirigées exclusivement par les signataires de l'*Adresse au Congrès de Vienne et du Jugement doctrinal.*

Que l'on examine maintenant les mesures mentionnées dans notre numéro précédent, du point de vue de la situation où se trouvait le gouvernement, en face d'un clergé imbu des principes que l'on vient de lire, et agissant dans l'esprit de ces principes, avec cette persévérance, ce zèle et ce courage qu'inspire à tout prêtre la conviction: « Dieu le veut, il doit être obéi » (2) et que l'on prononce après cela, s'il s'agissait dans la lutte entre le gouvernement et l'épiscopat belge, d'autre chose que de savoir, à qui resterait l'empire, à l'Etat ou à l'Autel?

(1) Ce fut pour cette « provocation directe à la désobéissance aux lois de l'é» tat, » que la cour d'assises du Brabant, faisant application de l'art. 205 du code pénal, condamna Mgr. de Broglie à la déportation.

Voilà ce que le comte de Montalembert s'est bien gardé d'apprendre à la chambre des pairs, lorsqu'il y fit, il y a peu de jours, cette injuste sortie, contre ce qu'il appelait l'intolérance du gouvernement de Guillaume Ier.

(2) Paroles de l'archevêque de Paris, en tête de son dernier *Mémoire sur l'enseignement philosophique.*

La société de commerce a exposé avant-hier en vente, à Amsterdam 390 bariques de sucre-Suriname, qui ont été toutes vendues au prix de 20¾ à 24 fl.

Hier à l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. la princesse Albert de Prusse, les principales rues de la résidence étaient pavoisées, et une grande parade des troupes de notre garnison a eu lieu au *Maliebaan*.

Le ministre des finances annonce, avoir de nouveau reçu par l'intermédiaire du ministre de la marine, la somme de 1055 fl. 50, comme don gratuit, de l'équipage du brick le *Courrier*, arrivé récemment des Indes-Orientales.

L'ouverture du Théâtre-Royal-Français se fait demain. Tous les premiers sujets ne sont pas encore arrivés, et ce n'est que grâce à la complaisance de Mlle Francis, dont le zèle et le répertoire si étendu et si varié ont rendu d'importans services durant l'année théâtrale qui vient de finir, que l'on ne sera pas privé plus longtemps des plaisirs du spectacle. Mlle Francis, on doit lui en savoir gré, a bien voulu, à la demande de l'administration, consentir à se charger encore de quelques rôles de son emploi jusqu'à l'arrivée de la chanteuse qui doit la [illegible].

MM. Lorezzo et Fleuri font leur rentrée, le premier dans le *Maître de Chapelle* et le second dans la *Dame-Blanche*. On entendra pour la première fois la 1re bassetaille M. Le [illegible] et Mme Rifaut, engagée pour l'emploi de 1re dugazon [illegible] de jeune chanteuse.

On dit beaucoup de bien de ces deux artistes.

Affaires de Belgique.

On écrit de Bruxelles, 9 mai : A l'occasion d'une pétition analysée aujourd'hui par le bureau de la chambre, M. Desmet a demandé à M. le ministre de l'intérieur s'il présenterait bientôt un projet de loi sur les octrois. M. le ministre a répondu qu'il s'occupait de cette question, mais qu'il ne pouvait pas, dès à présent, fixer l'époque de la présentation du projet de loi.

M. Nothomb a ensuite déposé sur le bureau deux projets de loi: le premier tend à renouveler pour 3 ans la loi du 7 mars 1837 qui autorise le gouvernement à accorder, dans certains cas, l'exemption des droits d'entrée sur les machines et mécaniques

---

[illegible]illeton du Journal de La Haye. — 11 mai 1844.

UN HOMME SÉRIEUX. (1)

X.

Lorsque Prosper et son compagnon furent arrivés à l'endroit où le boulevard [illegible] vers la porte Saint-Denis, l'émeute promettait de devenir intéressante, et les connaisseurs commençaient à s'en montrer satisfaits.

— Ça chauffe, disait-on dans les différens groupes.

— Est-ce que vous voulez pénétrer dans cette cohue? demanda Dornier en [illegible].

— Sans doute; rien n'est amusant comme une émeute, mais, pour en jouir, [illegible] bien placé.

— [illegible]-nous pas bien ici? De cette hauteur, on découvre tout le boulevard [illegible] deux portes.

— Un peu plus loin nous serons encore mieux, dit Prosper, qui ne perdait pas de vue son projet.

Ils continuèrent d'avancer à travers la masse des curieux; mais au bout d'une centaine de pas leur marche fut interrompue par une de ces paniques soudaines qui se renouvelaient tous les quarts d'heure Un flot d'émeutiers en déroute les refoula brusquement vers l'entrée de la rue Saint-Denis.

— Quel plaisir trouvez-vous à vous mêler à cette populace? dit Dornier lorsqu'il put enfin s'arrêter; je n'ai jamais vu pareilles figures de bandits.

— Cette populace, c'est le peuple; ces bandits sont nos frères, répondit l'étudiant d'un ton de reproche. Ce dédain aristocratique sied mal à un républicain.

— Parlez moins haut; ce n'est pas ici le cas de crier sur les toits sa profession de foi.

— Je proclamerais la mienne sur l'échafaud. Mais voilà l'alerte passée; maintenant nous pouvons avancer.

— N'en avez-vous pas assez?

— Nous n'avons encore rien vu.

— Si fait, car, pour ma part, je vois là-bas les gardes municipaux qui se mettent en mouvement; il va y avoir une charge.

— Avez-vous peur? demanda Prosper avec un accent de moquerie.

— Sans avoir peur, il est permis, je crois, de ne pas se soucier d'être foulé aux pieds des chevaux ou assommé par les agens de police. Je vous déclare que, si vous persistez à rester ici, je vous quitte.

La démonstration des gardes municipaux produisit son effet ordinaire. Une masse d'individus en blouse prit la fuite devant le peloton de cavaliers qui la poursuivit au trot en distribuant des coups de plat de sabre aux moins alertes. Les deux amis, pour éviter d'être renversés par les fuyards ou par les chevaux, s'effacèrent de leur mieux contre une boutique, et, lorsque le détachement les eut dépassés, il se trouvèrent à peu près isolés sur le trottoir. La vue des casques et des sabres avait exalté la guerroyante humeur de l'élève en droit; quoiqu'il eût résolu d'être prudent, son républicanisme lui porta soudain au cerveau, et il ne put résister à la tentation de mêler sa voix aux clameurs séditieuses dont retentissait au loin le boulevard.

— A bas les municipaux! cria-t-il avec force; vive la liberté!

— Prosper, êtes-vous fou? lui dit Dornier en lui mettant la main sur la bouche; avez-vous envie de nous faire arrêter? — Et il essaya, mais inutilement, d'entraîner l'obstiné républicain.

Au même instant, les hommes armés de cannes firent à leur tour irruption sur les emeutiers dispersés par la cavelerie.

— Voici le moment, pensa traîtreusement l'étudiant en droit. — Vous avez raison, dit-il à haute voix, il est temps de battre en retraite.

Les deux amis prirent leur course du côté de la rue Saint-Denis; presque aussitôt Prosper, heurtant son compagnon comme par mégarde, le fit trébucher et tomber sur le trottoir; Dornier essaya de se relever, mais déjà deux agens de police l'avaient pris au collet.

— Le seul moyen de me débarrasser de lui, s'était dit Prosper Chevassu en dînant, c'est de le mener à l'émeute et de le faire coffrer. Avec la protection des trente ou quarante députés qu'il connaît, il en sera quitte pour un ou deux jours d'arrêts, et, pendant ce temps-là, je pourrai vider ma querelle avec Moréal.

L'étudiant ne pouvait exécuter son projet sans s'exposer un peu, mais il comptait sur son adresse et sur sa remarquable légèreté pour s'esquiver au moment critique; il fut trompé pourtant dans son attente, et confirma la vérité des vers de La Fontaine:

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
Qui souvent s'engeigne soi-même.

Au moment d'atteindre l'angle de la rue Saint-Denis, l'étudiant se heurta violemment contre un sergent de ville qui accourait pour lui barrer le passage.

— La casquette rouge! s'écria ce dernier avec un accent de triomphe. J'étais bien sûr de vous retrouver, mon gaillard; cette fois, vous ne m'échapperez pas comme ce matin.

Prosper essaya de lutter contre la main vigoureuse qui déjà s'efforçait de l'entraîner; mais un agent de police, venant à l'aide du sergent, acheva de rendre la résistance inutile.

Un instant plus tard, l'étudiant, après avoir fait une fort belle défense, rejoignit André Dornier dans le trou de la porte Saint-Denis, où se trouvaient déjà entassés une dizaine de prisonniers.

—Dornier, êtes-vous là? demanda Prosper, qui, dans les ténèbres de cette étrange prison, n'entrevoyait que des formes confuses appuyées contre les murs ou accroupies sur les marches de l'escalier

—Sans doute je suis là... grâce à vous... répondit d'une voix altérée le journaliste.

L'étudiant se dirigea en tâtonnant du côté d'où venaient ces paroles.

—Parlez bas, lui dit à l'oreille Dornier lorsqu'ils se furent rapprochés: surtout plus de noms propres et pas de fanfaronnades séditieuses: il y a sans doute ici des mouchards, et notre position n'est pas assez agréable pour chercher à l'aggraver.

—Vous me semblez ému, répondit Prosper; je vous croyais plus déterminé.

—Croyez-vous que ce soit si amusant d'être ici?

—Il est certain qu'il serait plus agréable d'être au bal de l'Opéra; mais un républicain...

—Parlez donc plus bas.

—Un philosophe, si vous l'aimez mieux, doit savoir supporter la mauvaise fortune; pour moi, s'il y avait moyen de fumer un cigare, je ne me plaindrais pas du sort.

—Quand vous aurez passé quinze jours en prison, vous changerez de langage.

—Bah! quinze jours... et quand même: Béranger et tant d'autres n'ont-ils pas été en prison? Savez-vous qu'une petite captivité pour un motif politique n'est pas du tout à dédaigner? Cela pose un homme.

Nous laisserons les deux interlocuteurs, l'un fort mécontent, l'autre presque consolé, enfermés dans la cage de pierre de la porte Sainte-Denis.

Le lendemain à sept heures du matin, le vicomte de Moréal, déjà complètement habillé, se promenait dans sa chambre lorsqu'on frappa bruyamment à la vieillard.

—Voici Cendrecourt, se dit-il en pensant à un de ses amis qu'il avait mis en réquisition la veille pour être son témoin.

La porte ouverte, au lieu du jeune homme qu'il attendait, le vicomte vit entrer M. de Pontailly. Le marquis était vêtu d'une simple redingote bleue militairement boutonnée jusqu'au cou; il avait remplacé son parapluie par un gros jonc à pomme d'or, et son chapeau à larges bords était penché sur l'oreille droite encore plus que de coutume.

—Ah! mon garçon, je vous y prends, dit le vieillard, qui d'un regard avait exploré la chambre; est-ce pour tirer des pigeons que vous avez préparé cette

(1) Voir le *Journal de La Haye* n° 110.

étrangères. Le second projet a pour but de régulariser l'arrêté royal du 14 juillet qui a augmenté les droits sur les tissus et fils de laine.

A l'occasion de ce dernier projet, une assez longue discussion [illegible] jusqu'au moment où la chambre serait saisie des nouvelles propositions qui vont surgir à propos de la question industrielle. M. Lys a proposé de renvoyer la seconde partie du travail de la commission d'enquête au gouvernement, pour qu'il prît des conclusions, mais M. Nothomb a demandé que ce renvoi fût précédé d'une discussion, et la chambre a décidé que l'examen de cette question aurait lieu immédiatement après la clôture de la discussion générale sur la question commerciale.

Ensuite, la chambre a repris les débats sur les conclusions de la commission d'enquête. Six orateurs ont été entendus : MM. de Brouckere, Nothomb et Cogels *en faveur* du projet. MM. de Tornaco et Sigart *contre*, et M. De la Coste *sur*. Ce dernier a présenté un amendement.

Une proposition, signée par plusieurs membres pour obtenir le retrait de l'arrêté royal relatif au transit du bétail, a été renvoyée aux sections qui doivent préalablement en autoriser la lecture.

Droits différentiels.

Le *Commerce*, journal français, pense qu'en espérant développer la marine à l'aide de droits différentiels, et s'ouvrir des débouchés extérieurs, la Belgique se trompe, et que, loin de gagner, elle se perdrait.

Aujourd'hui, dit-il, que la Belgique n'a qu'une marine peu considérable, elle peut disposer de toutes les facilités de transports, elle profite de tout navire qui passe, soit pour avoir à bon compte les matières premières, soit pour exporter quelques-uns de ses produits industriels. Que la marine belge parvienne ou non à s'établir sous l'influence des droits différentiels, il n'en est pas moins vrai que les transports renchériront, et avec les transports, les matières premières que la Belgique reçoit des étrangers, ainsi que les articles fabriqués qu'elle leur renvoie. Le prix des produits exportés se trouvant, par conséquent augmenté par une double cause, par la surélévation des matières premières et par l'accroissement des frais d'expédition, la Belgique peut-elle croire qu'elle placera plus facilement qu'aujourd'hui ses marchandises sur les marchés transatlantiques? n'aura-t-elle pas mis au contraire ses produits dans l'impossibilité de lutter avec les produits anglais et français? Ajoutons que les augmentations de droits que les autres peuples établiront à titre de représailles, tendront encore à restreindre ses exportations.

Nous avons publié dans notre n° d'avant-hier un tableau des importations et exportations entre la Hollande et la Belgique.

L'*Indépendant*, en reproduisant les mêmes chiffres, fait les remarques suivantes :

La première réflexion qui se présente à l'esprit, c'est qu'il y a là un mouvement commercial important, auquel assurément il ne faudrait pas sacrifier tous les autres intérêts du pays, mais qui d'autre part doit être ménagé avec le plus grand soin. C'est surtout du côté des Pays-Bas que le mouvement est le plus grand de la Belgique, et c'est de ce côté qu'il est le plus compromis. On voit, en effet, que l'importation des Pays-Bas a été moindre en 1843 que dans les deux années précédentes, tandis qu'au contraire, l'exportation a été plus considérable.

Les principaux articles exportés sont : Des fers et ouvrages en fer (pour 2 millions 16 mille francs), des houilles (pour 1,100 mille francs, du zinc (pour 375 mille francs), de la chaux (pour 383 mille francs) et des tissus (pour 533 mille francs). Or, il est à remarquer que l'exportation des quatre premiers articles, lesquels sont compris pour près de quatre millions dans le chiffre total, est un débouché en quelque sorte recouvré entièrement depuis la paix, depuis la réouverture des relations par la Meuse. De 1831 à 1839 l'exportation des houilles, de la chaux, du fer a été suspendue, parce qu'il n'en était pas de ces articles comme des tissus, des armes, etc. ; il n'y avait pas possibilité de les faire passer en transit par la Prusse, et l'on ne pouvait pas non plus se servir de bateaux étrangers. Il suffit au reste de rapprocher le relevé des exportations de 1838 de celui [illegible] vité de la situation.

Affaires de France.

Paris, le 8 mai.

Dans sa séance d'hier, la chambre des pairs a adopté l'article du projet de loi sur l'instruction, tel que nous l'avons fait connaître hier.

La chambre a rejeté ensuite un amendement proposé par M. Beugnot, tendant à permettre à tout étranger autorisé par le roi à établir son domicile en France de former un établissement particulier d'instruction secondaire.

A la fin de la séance, la chambre des pairs a décidé, conformément aux conclusions de la commission, que, pour fonder un établissement particulier d'instruction, il faudra être âgé au moins de trente ans. Le projet du gouvernement n'exigeait que vingt-cinq ans.

Dans la séance suivante, la chambre a passé à l'examen du paragraphe 2 de l'article 4, relatif aux conditions exigées pour l'ouverture d'un établissement particulier. Le brevet de capacité a été maintenu. M. le duc d'Harcourt a proposé de supprimer l'affirmation de n'appartenir à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. Au départ du courrier la discussion continuait sur cet amendement que M. le duc d'Harcourt a développé avec beaucoup de force.

La commission nommée par la chambre des députés pour l'examen du projet de loi relatif au chemin de fer du Nord, a pris mardi une résolution très-importante. Elle a décidé, dit-on, à la simple majorité de cinq contre quatre, que la ligne de Paris à Lille, qui est déjà entièrement terminée par l'état, serait achevée et exploitée par lui.

Dans le cas où cette proposition serait adoptée, on croit que la ligne du Nord pourra être ouverte dès le printemps prochain.

Voici une nouvelle et très curieuse lettre de l'évêque de Châlons. C'est le journal *l'Univers* qui la publie ce matin :

« Châlons, le 30 avril.

» Monsieur,

J'en demande bien pardon à tous ceux qui disent que ce fut de son plein gré que le roi Charles X publia les ordonnances du mois de juin 1828 sur l'enseignement si évidemment hostiles au clergé, et dont il était si facile dès lors de prévoir les suites. Voici un fait qui pourra servir à prouver que ce fut à son grand regret et malgré lui, qu'un prince si aimable, si sage et si profondément religieux, se vit réduit à cette extrémité et nous imposa une charge si pesante.

Le roi passa à Châlons en se rendant en Alsace. Le lendemain, avant son départ, nous ayant accordé l'honneur de lui offrir nos hommages respectueux, nous lui fûmes présentés, Mgr le cardinal de Latil et moi. Nous étions seuls avec S. M.; sur un signe de sa main, nous remontâmes dans le salon de la préfecture qu'il venait de quitter, et là étant en sa présence, il nous dit d'un air de bonté et d'un ton de voix que je n'oublierai jamais: « *Allons, MM. les évêques, il faut se montrer faciles, se prêter un peu à la circonstance. Si l'on fait ce que j'ai dit, j'ouvrirai toute la main* (et il l'ouvrit en effet en accompagnant ce geste du ton le plus affectueux); *que si au contraire, on résistait et l'on faisait des difficultés, je serrerais un peu les doigts* » (et il serrait en effet le pouce et l'index, mais si doucement qu'on pouvait bien voir qu'il ne principesait pas bien fort, et que c'était un père qui parlait). Ce peu de paroles furent prononcées, comme tout ce qu'il disait, de la manière la plus aimable. *Quelle différence de ces deux doigts de Charles X avec la main de fer qu'on veut faire peser sur nous, la main de M... de M... de M... etc. Oui, grand Dieu, quelle différence !...*

Or, peut-on croire, d'après ce petit colloque qui dura fort peu, que le roi ne parlât pas à regret de ces ordonnances, et qu'il ne vît pas où elles devaient nous entraîner? Il nous parlait alors non pas comme un maître, un roi qui commande, mais je dirai presque comme un homme qui s'excuse, qui est un peu embarrassé, comme un père qui regrette d'affliger des enfans qu'il aime avec tendresse.

Nous nous inclinâmes devant lui avec respect, avant de nous retirer, mais sans lui répondre. Prince excellent, à jamais digne de mémoire, et autour duquel se groupent encore tous les cœurs véritablement français; prince dont nous n'oublierons jamais le noble regard, les généreux sentimens, la bonté, les grâces; oui, je n'en doute point, ce fut bien là votre pensée.

Recevez, etc.

Affaires d'Angleterre.

La révocation de lord Ellenborough demeure un mystère. M. Hume a proposé dans la chambre des communes que la corr[espondance] entre le gouvernement britannique et l'ex-gouverne[ur] général fut portée à la connaissance de la chambre, [cette] motion, après avoir été combattue par sir Robert Peel, lord J[ohn] [illegible] jorité de 197 voix contre 21.

Sir Robert Peel a présenté, le 6, à la chambre des commun[es] projet de bill pour le renouvellement du privilége de la ba[nque] d'Angleterre. Les principales dispositions de ce bill sont : le privilége de la banque est prorogé pour 21 ans. Le dépa[rte]ment de la banque proprement dite, et celui de l'émission [des] billets seront désormais distincts et séparés, régis par deu[x ad]ministrations et suivant des systèmes différens. Le monta[nt des] billets mis en circulation par la banque est limité à 14,000,[000] liv. sterl. (168 millions de fr.) Toutes les semaines la ban[que] devra publier l'état de situation de ses deux départemens[. Elle] ne sera plus soumise à faire timbrer ses billets, elle payer[a an]nuellement pour son privilége au trésor public une somm[e de] 180,000 liv. qui sera à déduire de celle que lui paie le gou[ver]nement pour l'administration de la dette publique. Dans [le cas] où il lui serait permis d'augmenter la circulation de ses b[illets] au porteur, elle payera, en sus des 180,000 liv. ci-dessus, [une] somme égale au montant du bénéfice net résultant de ce su[rcroît] d'émission.

La faculté d'émettre des billets au porteur ne doit plu[s être] accordée aux banques qui ne jouissent pas déjà de ce priv[ilége.] Les banques auxquelles il a été accordé, devront publier p[ério]diquement les noms de tous leurs sociétaires, afin que le p[ublic] connaisse bien la garantie personnelle qu'ils offrent. A[ucune] nouvelle banque à fonds réunis (société par actions) ne p[ourra] s'établir sans le consentement du gouvernement. Cette disp[osi]tion et l'abolition de tout nouveau privilége à accorder [pour] l'émission de billets au porteur s'appliquera à l'Ecosse [et à] l'Irlande.

Ce projet sera mis en discussion lundi en huit.

Le premier lord de la trésorie a prononcé mardi dernier, [un] discours préparatoire, dans lequel il s'attache surtout à dém[on]trer que l'or doit être adopté comme mesure de valeur, [parce] ce que l'or est un objet de commerce et parce que l'on peu[t lui] appliquer les mêmes règles qui gouvernent les autres art[icles] dont on fait commerce.

La chambre s'est formée ensuite en comité sur le bill des [ma]nufactures dont elle a adopté les clauses, presque sans discuss[ion.] La discussion au fond n'aura lieu que lors de la troisième lec[tu]re, sur l'amendement annoncé par lord Ashley, relatif à la li[mi]tation du travail des femmes et des adultes à 10 heures.

— Les commissaires des droits d'entrée viennent de noti[fier] aux percepteurs de ces droits, dans les ports extérieurs, q[ue si] un bâtiment étranger, se rendant au lieu de sa destinati[on,] mouille dans un des ports du royaume uni, et que l'empl[oyé] préposé à cet effet y découvre des articles de contrebande, [le] vaisseau ne devra pas être retenu; mais tout article dont il n['est] pas fait mention dans les papiers du navire et qui sera tro[uvé] caché comme objet de contrebande, devra être confisqué [au] profit de la couronne. (*Times.*)

— Le théâtre-royal de Manchester est devenu la proie [des] flammes.

— Durant le trimestre échu le 5 janvier dernier, le nomb[re] des bons envoyés par l'intermédiaire de la poste en Anglete[rre] s'est élevé jusqu'à 1,109, 730 et le montant de ces bons a été [de] 2,375,559 liv. st. ou 28,506,708 florins.

Affaires d'Espagne.

Des nouvelles de Burgos, en date du 30 avril, annonce[nt] que le colonel don Cayo Miero de Monténégro, dans le Rio[ja,] vient d'arborer l'étendard de la révolte sur les frontières de [la] province de Burgos et de celles de Soria et de Logrono. Il [est] accompagné de dix ou douze hommes armés et à cheval.

D'après les mesures ordonnées par le capitaine général, [il] n'est pas douteux que cette levée de boucliers ne soit prompte[ment et sévère]ment et sévèrement châtiée.

[illegible]

boîte de pistolets que je vois sur votre bureau? J'avais bien devinez hier, en voyant de quel air vous dialoguiez avec Dornier, qu'aujourd'hui nous aurions une petite escarmouche. Aussi, vous voyez que j'ai été matinal. Allons, contez-moi l'affaire. Vous savez que vous m'avez promis de vous laisser diriger par moi.

—Je ne trouverai jamais un meilleur guide, répondit le vicomte,

—Ainsi, vous devez vous battre? reprit le marquis d'un air mécontent.

—Oui; mais ne me blâmez pas avant de m'avoir entendu. Si je me bats aujourd'hui avec M. Dornier, c'est pour ne me battre demain avec votre neveu.

—Quoi! Prosper aussi!

—Prosper, que j'aimerais beaucoup s'il voulait me le permettre a mis dans sa tête de m'ôter ma sœur à M. Dornier, et, comme je le gêne, il a imaginé un infaillible moyen de se débarrasser de moi: c'est de me percer le flanc. Je vous avouerai, monsieur le marquis, que je me soucie médiocrement de lui donner cette petite satisfaction.

—Je vous crois, parbleu! Prosper est un entêté qui ne démordra pas de sa résolution, quelque extravagante qu'elle puisse être, et je comprends que s'il vous provoque...

— Il l'a fait déjà.

— Hier?

— Deux fois: le matin à son arrivée, et dans votre salon.

— Comment! si je fait pour ne pas m'en apercevoir? Vous avez raison, la position se complique.

— C'est pour la simplifier que j'ai ce matin une rencontre avec M. Dornier.

— Où?

— Au bois de Vincennes.

— A quelle heure?

— A huit heures.

— Il est sept heures passées, dit le marquis en regardant la pendule; envoyez chercher une voiture et partons.

— Comment! monsieur, vous voulez...

— Être votre témoin, comme j'ai été deux fois celui de votre père.

— C'est un honneur que je voudrais avoir mérité... mais... j'attends un de mes amis.

— Écrivez-lui un mot que vous laisserez chez le concierge. Dépêchez-vous; nous devrions être en route.

Une demi-heure après cet entretien, M. de Pontailly et Moréal descendaient de voiture au lieu désigné pour le rendez-vous. Pour une raison connue du lecteur, ils n'y trouvèrent personne. Ils attendirent plus d'une heure, d'abord avec patience, ensuite avec étonnement. Enfin la vivacité du marquis ne lui permit pas de se taire plus longtemps.

— Il est neuf heures et demie, dit-il en tirant sa montre; ce drôle se moque de vous. Je l'ai toujours soupçonné de n'être pas franc du collier.

— Quelque empêchement, peut-être, dit le vicomte.

— Le duel n'admet pas plus d'empêchement que les dettes de jeu n'admettent de délai. Notre homme ne viendra pas parce qu'il a peur, voilà tout; mais je connais son adresse: retournons à Paris, et prenons-le d'assaut dans son domicile; il faudra bien qu'il m'explique sa conduite, car c'est moi qui prend affaire maintenant. Un poltron de cette espèce prétendre à la main de ma nièce! ravi de lui dire à ce sujet ma manière de voir.

De retour à Paris, le marquis et le vicomte se rendirent aussitôt à un hôtel garni de la rue des Petits-Champs, où s'était logé le défaillant; là ils apprirent que M. Dornier n'était pas rentré depuis la veille.

— Le lièvre a changé de gîte, dit le vieillard en riant; car, malgré sa susceptibilité à l'endroit du point d'honneur, l'aventure prenait à ses yeux une tournure si bouffonne, qu'il jugea inutile de la traiter désormais sérieusement. Ma foi, cherche sa piste qui voudra. Je crois que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'en rester là. Votre rival vient de se suicider, et cela vaut mieux pour vous que de l'avoir tué vous-même. Battons le fer tandis qu'il est chaud; allons trouver M. Chevassu.

— Vous devez comprendre, répondit le vicomte, qu'après le refus que j'ai essuyé il y a deux mois, il m'est impossible de me présenter chez M. Chevassu, à moins qu'il ne m'y appelle lui-même.

— C'est juste; je ne pensais plus à cela. Eh bien! vous m'attendrez dans la voiture. Au total, la journée est bonne; nul doute qu'en apprenant la lâche conduite de Dornier, mon beau-frère ne rompe avec lui sur-le-champ.

La plupart des députés, pendant leur séjour à Paris, se logent presque aussi modestement que le font les étudians; oiseaux de passage, jusqu'à ce qu'ils retournent à leur nid, le moindre gîte leur suffit, comme à l'hirondelle. Quelques-uns, cependant, y attachent une certaine importance, et M. Chevassu était de ce nombre. Le logement qu'il occupait à l'hôtel Mirabeau était assez grand pour qu'il y pût recevoir plusieurs de ses collègues, et il s'y était installé en homme décidé à retrouver, du moins en partie, les agrémens et les ressources de son propre logis. Avant son départ de Douai, le député avait fait mettre au roulage une caisse énorme contenant un choix des livres de sa bibliothèque qu'il prévoyait devoir lui être le plus indispensables dans le cours de la session. C'était le *Moniteur* depuis 1830, le *Bulletin des Lois*, une foule de brochures politiques, et enfin la collection complète du *Patriote Douaisien*, nécropole d'articles d'opposition d'où le nouveau membre du côté gauche comptait bien exhumer pour la tribune plus d'une tirade à effet. Fort aristocrate dans ses habitudes, malgré ses principes démocratiques, M. Chevassu aurait trouvé au-dessous de sa dignité d'aller consulter, dans une bibliothèque publique ou dans un cabinet de lecture, les livres dont il pouvait avoir besoin. Quant à travailler à la chambre, comme font plusieurs députés, devant lui avait insinué qu'un homme d'état, pour conserver son prestige, doit toujours sortir de son cabinet armé de toutes pièces, et paraître tout savoir sans jamais avoir l'air de rien apprendre.

En ce moment, M. Chevassu, enveloppé d'une belle robe de chambre sérieuse en sa couleur, était assis devant un grand bureau garni d'une étagère où il avait fait ranger ses livres. Un manuscrit fort raturé était ouvert devant lui, et il le feuilletait avec une attention mêlée d'impatience. S'il nous était permis de trahir un secret commun à un assez grand nombre d'orateurs, nous avouerions au lecteur que ce cahier si souvent revu et corrigé n'était autre chose que l'improvisation par laquelle le nouveau député voulait signaler son début. M. Chevassu appelait ainsi le travail du cabinet au secours de l'inspiration de la tribune, non pas qu'il crût manquer d'esprit comptant, ou qu'il se défiât de son éloquence, mais il attachait une telle importance à son premier pas dans la carrière parlementaire, qu'il lui semblait impossible d'y apporter trop de préparation et de soins.

—Un homme comme moi ne doit aborder la tribune que par un cou[p] d'éclat, s'était-il dit après son élection.

Quel serait ce coup d'éclat? Si les exemples ne manquaient pas, tous [of]fraient des inconvéniens. Il y avait le début foudroyant, l'apostrophe de [Mi]rabeau à M. de Brézé; mais ce n'est qu'au milieu des orages d'une révolu[tion] naissante qu'on peut faire gronder un pareil tonnerre; —le début spirituel, [la] réplique de Pitt à lord Nugent, mais l'esprit était-il bien le meilleur moyen [de] réussir à la chambre? — le début libéral, la motion de Burke contre la taxe [du] timbre imposée aux colonies d'Amérique; mais ici la multiplicité des ab[us] rendait fort difficile le choix du point d'attaque. Après avoir ainsi passé en [re]vue les commencemens d'une dizaine d'orateurs célèbres à des titres div[ers,] M. Chevassu se trouva un peu plus embarrassé qu'auparavant. A force d'y [ré]fléchir cependant, une inspiration lui vint qui lui parut heureuse.

—Je suis député du département du Nord, se dit-il, mais en même tem[ps] j'appartiens à la France entière. Si donc il m'était possible d'entamer d'abo[rd] une question locale, et, partant de là, d'ouvrir adroitement une discuss[ion] d'intérêt général, je frapperais deux coups au lieu d'un: d'une part, je ch[ar]merais mes commettans en plaidant leur cause; de l'autre, j'établirais mag[is]tralement ma position à la chambre.

Après avoir mûri cette idée, M. Chevassu s'occupa de l'exécuter. A son in[s]tigation, une pétition, fut adressée à la chambre par les fabricans de sucre in[]digène, qui dans le département du Nord possédaient plus de deux cents u[si]nes. En partant pour Paris, le député emporta cette requête, qu'il s'ét[ait] chargé de déposer sur le bureau, et à propos de laquelle il avait résolu de p[a]raître à la tribune pour la première fois.

Sur ce thème simple et en apparence naïf, la betterave, voici quelles [fio]ritures parlementaires avait brodées le futur grand orateur. Selon lui, la q[ues]tion des sucres contenait virtuellement toutes les autres. Elle pouvait ê[tre] envisagée sous deux faces, l'intérieur et l'extérieur. A l'intérieur, elle se r[at]tachait évidemment à tous les griefs de l'opposition: l'oubli des promess[es de] 1830, l'inexécution du programme de l'Hôtel-de-Ville, le penchant aux id[ées] rétrogrades, la corruption des agens du pouvoir, la falsification des listes él[ec]torales, la haine de toute espèce de réforme. A l'extérieur, l'éloquent tri[bun] prenait un essor encore plus vaste: avec l'aisance d'un aigle qui domine [sur] les pics de montagnes, il planait sur les plus ardues questions du mome[nt,] question d'Orient, question espagnole, question belge, question d'Alger[;] dans cette revue à vol d'oiseau, quelle variété d'épisodes, quelles transiti[ons] inattendues, quel luxe de métaphores, quelle audace de prosopopées! Pein[ture] amère de l'humble attitude du cabinet en face de l'étranger, défi à la per[fide] Albion, protestation en faveur de la nationalité polonaise, élégie sur l'es[cla]vage des noirs, dissertation philosophique sur la décadence de l'empire [ot]toman, tableau prophétique du duel gigantesque de la Russie et de l'Angleterre ma[r]chant l'une contre l'autre des confins opposés de l'Asie; triste retour sur [l'a]baissement de la France, réduite à contempler sans y prendre part ce ma[gni]fique spectacle; hommage patriotique au tombeau de Sainte-Hélène[; tout] cela, à propos de betterave; rien n'était oublié dans cette pièce d'éloqu[ence.] Pour conclusion, l'orateur douaisien, revenant à son légume, établiss[ait ca]thégoriquement qu'accroître d'un seul centime par kilogramme le tarif du [sucre] indigène, ce serait tout simplement jeter la France dans l'abîme.

La suite à demain.

Notre correspondance particulière de Madrid porte que la reine a ordonné l'organisation d'un corps spécial d'inspecteurs des postes, pour améliorer autant qu'il est possible l'important service des communications.

On lit dans le *Constitutionnel* à propos de la dissolution du cabinet à Madrid.

Les grands cordons portent malheur aux ministres en Espagne. M. Olozaga venait de recevoir la Toison-d'Or lorsqu'il succomba sous une accusation de trahison. M. Gonzalès Bravo, récemment gratifié du grand cordon de la Légion-d'Honneur, perd le pouvoir au moment où on le décore. Quelques jours avant les événemens ou les prétextes qui précipitèrent la chute de M. Olozaga, M. Guizot disait qu'Olozaga était le maître de la situation. Le mot est historique. Aujourd'hui, Gonzalès Bravo est renversé du pouvoir, et il y a peu de jours, M. Guizot avait échangé une haute marque d'estime avec l'homme dont les laurets politiques sont des épigrammes injurieuses contre la reine Marie-Christine et des coups d'état contre le parti libéral. Voilà un jugement porté à propos et des honneurs bien placés!

La chute du ministère de Gonzales Bravo a été ridicule. Le ministre de la marine, M. Portillo, avait quelques démêlés avec le chef de la marine espagnole, l'amiral Romay. M. Carasco, ministre des finances, était en querelle de bourse avec M. Salamanca. Les deux ministres Portillo et Carasco tombèrent en disgrâce et il fut question de les remplacer. Gonzalès-Bravo était d'abord disposé à les sacrifier; mais au moment d'exécuter sa résolution, il se crut assez fort pour imposer le maintien de ses deux collègues et tous les ministres offrirent leur démission, convaincus qu'elle ne serait pas acceptée. Cependant on les prit au mot, on l'accepta, et ils s'aperçurent trop tard qu'on cherchait une occasion de les obliger à la retraite.

L'avènement de Narvaez donne lieu à des conjectures fort diverses. Les uns disent que, par reconnaissance et par amitié, la reine Marie-Christine avait depuis longtemps le dessein d'en faire le premier ministre de sa fille et de le donner pour successeur à Gonzalès Bravo, qui l'avait jadis si violemment offensée, et contre lequel elle conservait une rancune de reine, de femme et d'émigrée. Les autres prétendent que Narvaez est l'homme le moins politique qu'il y ait dans toute l'Espagne. Comment songer sérieusement à confier la direction suprême des affaires publiques à cette tête légère, à ce caractère emporté, à ce cerveau brûlé? On conjecture donc que Narvaez, dont la puissance était importune, est poussé au faite du pouvoir, afin qu'il en tombe bientôt, après avoir perdu son crédit. S'il'on veut, d'ailleurs, qu'il commette des fautes, on n'a qu'à le laisser faire.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, voici quel est évidemment le sens politique de cette nouvelle révolution ministérielle. Elle est le résultat d'une restauration. Le parti modéré s'épure en rejetant tout alliage. La révolution espagnole remonte son cours; la réaction s'accomplit jusqu'au bout. Au temps d'Espartéro c'était le règne des exaltés. Une première défection dans le parti révolutionnaire, celle d'Olozaga et de Lopez, renversa Espartéro. Cependant le ministère d'Olozaga ne fut encore composé que de progressistes. Une nouvelle défection fit passer le pouvoir aux mains de ceux qui apportaient au parti modéré le zèle de nouveaux convertis. Aujourd'hui, l'ancien parti modéré gouverne seul, et le nouveau cabinet reporte l'Espagne au temps des ministères du duc de Frias ou du comte d'Ofalia. Si le mouvement rétrograde continue, il ramènera aux affaires les auteurs ou les partisans de l'*estatuto real*, du patriotisme éclairé, derrière lequel il n'y a plus que le carlisme.

Le *Journal des Débats* de son côté rend hommage à l'énergie et au dévouement du cabinet espagnol qui vient de se retirer, et espère que le nouveau ministère, dont il attend les actes pour le juger, a, au moins, l'avantage d'être plus homogène. Il contient les renseignemens suivans sur chacun des membres qui composent la nouvelle administration.

Le général Narvaez, président du conseil et ministre de la guerre, a acquis une grande réputation pendant la guerre civile en combattant contre don Carlos. Ce fut lui qui parvint à atteindre et à battre dans l'Andalousie le général Gomez. Il pacifia aussi la province de la Manche en créant, dans un court espace de temps, une belle armée de réserve. Espartéro vit un rival dangereux dans le général Narvaez, qui ne put éviter sa persécution qu'en quittant l'Espagne. Tout le monde connaît le rôle important que ce général a joué dans les derniers temps, soit dans sa courte et brillante campagne depuis son débarquement à Valence jusqu'à son entrée à Madrid, soit en maintenant la tranquillité de la capitale dans les circonstances les plus graves.

Le général Narvaez a siégé plusieurs fois dans les Cortès comme député et comme sénateur. Sans être un orateur brillant, il a une grande facilité de parole, et lors de la discussion de la majorité de la reine et de l'accusation dirigée contre M. Olozaga, il a pris souvent la parole dans le sénat, où il s'est fait toujours écouter avec faveur. Il serait à désirer qu'aux qualités d'un caractère ardent et résolu il pût réunir les qualités de modération et de conciliation non moins précieuses chez un homme d'état, dans un gouvernement constitutionnel; car en ce moment l'Espagne a besoin moins d'un général que d'un ministre.

Le marquis de Viluma, ministre des affaires étrangères, a été élevé à l'école royale d'artillerie, et a suivi, dans sa jeunesse, sa carrière militaire dans ce corps, qui, au milieu des guerres civiles et des soulèvemens populaires, a toujours conservé sa fidèle réputation de capacité et d'attachement à l'ordre et à la monarchie. Sous le gouvernement absolu, M. de Viluma a été persécuté pour ses opinions libérales, et il est resté à Florence pendant quelques années comme émigré. Son caractère ferme et la droiture de ses intentions le firent nommer chef politique de Madrid pendant le ministère de M. Martinez de la Rosa. Après cette époque, il a été nommé sénateur, et a toujours montré une élévation de vues et une rigidité de principes politiques qui lui ont valu l'estime générale. Malgré sa répugnance, les ordres de la reine et les instances de ses amis lui avaient fait accepter le poste de ministre plénipotentiaire d'Espagne à Londres, où il était à peine arrivé.

M. Mon, ministre des finances, compatriote de M. de Toreno, fut son collègue à la députation de la province des Asturies. Une amitié étroite l'a toujours uni à cet homme d'état. M. Mon avait déjà succédé, comme ministre des finances à M. de Toreno, dans le cabinet du comte d'Ofalia; il y fit preuve de sa probité est reconnue même par ses ennemis les plus acharnés. Espartéro était son ennemi sans motif comme sans prétexte, et ce fut sous son influence, alors commandant-en-chef de l'armée du nord, que tomba le cabinet d'Ofalia, qui avait obtenu de grands succès sur les armées de don Carlos, et qui comptait une grande majorité dans les Cortès. C'est depuis la chute de ce cabinet qu'Espartéro devint tout puissant. M. Mon est un des orateurs les plus habiles des Cortès. Il est connu par l'énergie et la vivacité de son caractère et un esprit d'affaires éminemment pratique.

M. Pidal, ministre de l'intérieur est le compatriote de M. Mon, son ami intime et son beau-frère. Il professe les mêmes principes politiques, et ils ont combattu toujours sous le même drapeau. M. Pidal, magistrat intègre et éclairé a été le dernier président des cortès. Ce fut lui que la reine appela au palais à la nuit malheureuse affaire de M. Olozaga. M. Pidal a montré dans cette déplorable crise une grande impassibilité ainsi qu'un extrême réserve. Il est une brillante diction dans la chambre, et l'aménité de son caractère, aussi ferme que loyal, lui donne une grande influence sur cette assemblée.

M. Mayans, magistrat estimé, a été plus d'une fois député aux Cortès, où il s'est fait remarquer par la sagesse de ses opinions et par son caractère doux et conciliant. Il a été ministre de justice sous le ministère de M. Gonzalès Bravo, et a fait de grands efforts pour rétablir l'ordre dans la magistrature et pour améliorer le sort du clergé. Il a fait rappeler de l'exil plusieurs évêques et a cherché avec zèle à amener une réconciliation avec la cour de Rome. Il conserve dans le nouveau ministère la même place qu'il avait dans le cabinet Gonzalez Bravo.

Le général Arméro, ministre de la marine et des colonies, a rendu un important service à la cause de la reine, en débarquant sur la côte et en combattant avec succès dans la nuit mémorable qui décida de la délivrance de Bilbao en 1837. Espartéro, témoin de sa bravoure et de son intelligente activité, le récompensa après le triomphe et le prit en amitié. M. Arméro fut alors ministre de la marine dans le cabinet de M. Perez de Castro. Il se trouvait en cette qualité à Barcelonne pendant les événemens de 1840; mais aussitôt qu'il eût démêlé les projets ambitieux d'Espartéro et son ingratitude envers Marie-Christine, sa bienfaitrice, il se sépara ouvertement de lui et se conduisit envers la reine en sujet fidele et dévoué. Il l'accompagna à Valence et il resta auprès d'elle jusqu'au moment où elle s'éloigna des côtes d'Espagne.

Nouvelles d'Italie.

Palerme, 22 avril. Des troubles sérieux ont éclaté à Catane, et à Messine sévit une maladie contagieuse, qui enlève beaucoup de monde.

On annonce d'une manière certaine l'arrivée du roi; les amis de l'ordre se réjouissent de la prochaine arrivée du monarque, qui exerce toujours une salutaire influence sur la marche des affaires et sur l'administration de la justice. Combien il serait à souhaiter que le souverain, animé de si bonnes intentions, fût instruit des abus qui se commettent en son nom! Il est vrai qu'une foule de pétitions lui sont adressées, mais comment un seul homme pourrait-il, satisfaire à toutes les demandes; sans parler des intrigues que peuvent se permettre les subordonnés!

Rome, 25 avril. Le pape fera probablement au commencement de mai un voyage dans la partie méridionale de l'état de l'église. S. S. veut examiner les travaux du port de Terracine.

On lit dans un journal français:

Depuis longtemps il est question d'un traité de commerce entre Naples et l'Angleterre. Il parait que les négociations, déjà suspendues plusieurs fois, vont être de nouveau reprises. On nous écrit de Naples que l'un croit généralement qu'un traité va être conclu définitivement à des conditions très-avantageuses pour l'Angleterre. Notre correspondant ajoute que ce qui donne le plus de fondement à cette créance, c'est que dans le renouvellement de la ferme de la douane pour six années, le gouvernement a stipulé que dans le cas où il se déciderait à abaisser les droits du tarif actuellement en vigueur, les contractans n'auraient droit à aucune indemnité. Les fermiers y ont consenti avec d'autant plus de facilité, que depuis longtemps ils demandaient eux-mêmes l'abaissement des droits qui sont énormes, comme le seul moyen d'arrêter la contrebande qui se fait sur une très-grande échelle dans tout le royaume de Naples.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Munich, 4 mai:

Malheureusement la tranquillité n'est pas encore entièrement rétablie dans notre ville. Les excès les plus coupables contre les brasseries et les débits de bière se sont encore renouvelés plusieurs fois. On a encore battu la générale hier soir. Une bande de perturbateurs s'est attaquée cette fois à quelques boulangers. On rencontre des patrouilles dans toutes les rues, et on a arrêté beaucoup de coupables et de suspects. Un avis, affiché au coin des rues, rappelle l'article du code pénal relatif aux attroupemens. Ce soir la *landwehr* a aussi pris les armes pour seconder les troupes.

Il vient de paraître un avis dans lequel on lit:

« Les atteintes portées à la tranquillité publique et à la sûreté dans la ville capitale de Munich n'ayant pas encore cessé, la direction de la police se voit dans la nécessité d'arrêter les dispositions suivantes:

Jusqu'à nouvel ordre, les portes des maisons particulières devront être fermées depuis 8 heures du soir jusqu'à la pointe du jour. Les propriétaires devront faire en sorte que, autant que possible, les gens de leur maison, pour éviter des désagrémens, ne se trouvent pas dans les rues après 8 heures du soir. Il est défendu de laisser la nuit devant les maisons des voitures et autres objets qui peuvent être employés comme moyens de destruction.

La fréquentation des lieux publics est interdite depuis 6 heures du matin jusqu'à 11, et elle ne sera tolérée l'après-midi qu'autant qu'il ne sera pas commis d'excès. En cas d'excès, la force armée fera évacuer ces lieux, et les hôtes seront exposés à être arrêtés.

Munich, 4 mai 1844.

Baron de Karg-Bedenbourg, *directeur de la police.* »

—Suivant la correspondance de la *Gazette de Cologne* on ne s'en est pas seulement pris aux boutiques des boulangers, mais aussi à celles des bouchers. Cette même correspondance porte que, dans la soirée du 1er, il y a eu plusieurs personnes tuées.

Du 5 mai à 10 heures du matin. — D'après les nouvelles que nous venons de recevoir de Munich, la tranquillité publique n'a plus été troublée dans cette capitale, ni hier soir, ni cette nuit.

— On écrit de St.-Pétersbourg le 30 avril. Avant-hier, M. le baron d'André, chargé-d'affaires de France, a eu l'honneur d'être reçu par l'empereur en audience de congé, le comte de Rayenval qui succède au baron d'André a ensuite été présenté à l'empereur.

—Berlin, 4 mai. Lorsque, il y a quelque temps, le bruit se répandit que le ministre des cultes, etc., projetait une réforme des universités, qui porterait d'abord sur le mode d'enseignement, actuellement en usage, on ajoutait que l'on substituerait une autre méthode à celle qui a été suivie jusqu'à présent; système qui est connu sous le nom de méthode socratienne ou dialoguante, et qui réunit en même temps les examens et les répétitions. On éleva alors mainte objection contre une pareille réforme; on craignait qu'elle ne fût préjudiciable à la liberté académique d'enseignement et d'audition, et qu'elle n'amenât par conséquent la ruine des universités dont l'Allemagne est si fière. Plus tard on apprit que le ministre avait demandé l'avis de plusieurs facultés sur ce sujet, et que leurs opinions avaient été en général très-divergentes; le public, de son côté, se divisa également en deux partis qui se prononcèrent pour et contre la réforme. Tout cela était prématuré, puisqu'aucun document authentique n'avait encore fait connaître ni les intentions et les vues réelles du gouvernement, ni la manière dont les conclusions des facultés avaient été reçues. Mais il vient d'être publié, sous la date du 17 avril dernier, un rescrit de M. Eichhorn, ministre des cultes, qui s'adresse aux facultés réunies du royaume, et ne nous laisse plus de doute relativement aux intentions du gouvernement, tandis qu'il nous met à même d'apprécier la valeur des avis énoncés par les facultés.

—Un journal de Paris, la *France*, publie ce qui suit:

On nous communique la note suivante, que nous nous empressons de publier:

Le *Journal allemand de Francfort* annonçait dernièrement que le cabinet bavarois avait désavoué la protestation publiée dans la *Gazette d'Augsbourg*, au sujet de l'union protestante, dite de *Gustave Adolphe*. Cette assertion est complètement inexacte. Tout le monde sait que l'article de la *Gazette d'Augsbourg* était écrit sous l'inspiration directe des autorités de Bavière, qui ont dû remplir une mission sérieuse, en blâmant la tendance d'une association qui ravive si tristement les dissentimens religieux dans le sein des populations allemandes. Il est cependant à remarquer que des négociations ont eu lieu au sujet de la société Gustave-Adolphe entre la Prusse et la Bavière, et que ces communications entre les deux cabinets ne se sont jamais écartées de la ligne des communications amicales, tout en maintenant de la part du cabinet bavarois le droit de veiller à la conservation du dogme catholique parmi les sujets du roi de Bavière qui professent ce culte avec autant de fidélité que de conviction profonde.

— On écrit de Rome:

Lorsque M. Cousin allait, il y a dix ans, en Allemagne étudier à fond l'organisation des écoles, il assurait qu'en France environ 15 millions d'habitans avaient grandi presque sans instruction, et que les colons des autres parties du monde n'étaient pas compris dans le nombre. Depuis lors, le gouvernement a beaucoup fait pour réformer cette branche de l'administration publique; mais il reste plus à faire encore pour qu'elle acquière un résultat satisfaisant. Or, comme la nouvelle sur l'enseignement agite en sens divers le clergé catholique du pays, l'évêque d'Orléans est venu ici pour en soumettre les dispositions à l'examen du pape. La présence de ce prélat français n'a, à ce qu'on assure, que ce but.

—M. de Châteaubriand vient de livrer au public un nouvel ouvrage, intitulé la *Vie de Rancé*, réformateur de la Trappe.

—On pourrait croire exagéré ce que l'on dit du grand nombre d'étrangers en ce moment à Paris; mais un journal d'Angers nous fournit à ce sujet un renseignement curieux. Il a été délivré 3,000 passeports depuis un mois à la mairie de cette ville, et bien des voyageurs sont partis sans en prendre. A Nantes, suivant ce journal, le nombre des passeports délivrés dans ces dernières semaines s'élève à 6,000.

—On apprend d'Alger que l'armée d'expédition de l'est est partie le 27 avril. Le corps expéditionnaire se compose de 7,000 hommes d'infanterie et 6,000 chevaux. Le convoi des vivres est considérable. Il se compose de 200,000 rations portées par 7 à 800 mulets du train des équipages et par un nombre plus grand de mulets arabes et de chameaux. On pense que les troupes prendront la campagne pendant un mois.

—Madame la princesse Adélaïde vient de consacrer par un souvenir tout-à-fait artistique son affection pour son auguste frère. A l'occasion de la fête du roi, S. A. R. a fait frapper à la monnaie royale, une médaille de grand module, représentant d'un côté le buste de Louis-Philippe, avec cette inscription: *Ludovico Philippo Francorum Regi soror Adelaïs hoc fraterni animi pignus dicavit.* Sur l'autre face deux génies, la raison et la prudence, soutiennent les attributs de la royauté, la couronne, le sceptre, la main de justice, qui dominent un écusson dans lequel on remarque une grenade. Les génies supportent une banderolle sur laquelle sont gravés ces mots: *Mon prix n'est pas de ma couronne.*

— On attend avec impatience, à St.-Pétersbourg, l'ouverture de la campagne du Caucase, pour laquelle on a fait depuis quelque temps des préparatifs formidables. L'armée est dit-on portée à 90,000 hommes, mais il y a lieu de croire que ce chiffre est exagéré. L'émulation et l'énergie des troupes ont été portées au dernier degré d'enthousiasme, par les nombreuses décorations et autres récompenses d'un genre analogue, que l'empereur a fait distribuer, ainsi que par les promotions qui ont eu lieu dans les cadres du corps d'armée du Caucase.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le différend, survenu entre le Hanovre et le Brunswick, à propos de l'accession du dernier à l'union douanière allemande a cessé, du moins pour ce qui concerne les questions les plus épineuses, grâce à la médiation du roi de Prusse. Des négociations vont s'ouvrir, qui sans doute, amèneront la prompte et entière terminaison de ce débat. Pour ce qui est de l'accession du Hanovre au *Zollverein*, dit la *Gazette*, que quelques journaux ont annoncée comme étant fort prochaine, il n'y faut pas encore songer.

—Les nouvelles les plus récentes de Mlle Rachel sont, à ce qu'il paraît, rassurantes, malgré les bruits alarmans que l'on avait fait courir. La jeune tragédienne, depuis qu'elle s'est retirée dans sa maison de campagne de Marly, que l'on a décorée du titre bizarre de *ma santé*, se porte mieux. Elle jouit du repos le plus complet. Six domestiques l'entourent de leurs soins empressés, et une délicieuse voiture, chef-d'œuvre de l'industrie moderne, voiture qui est à la fois et quand on veut, fauteuil ou calèche fermée, lui sert à parcourir ou ses jardins ou les environs du village qui a le bonheur de la posséder. Toute la matinée une société choisie est admise auprès de l'intéressante malade, et dans un charmant salon, l'on joue tous les jeux à la mode. D'après ce train de vie, il faut croire que la grande maladie dont on menaçait la représentante de Melpomène n'est pas de nature à donner de sérieuses inquiétudes.

—Il existe à Paris une académie de femmes qui tient ses séances dans les salles de l'Athénée. M. le comte Jules de Castellaée est le nouveau Richelieu de cette nouvelle fondation. Jusqu'ici les titres de réception sont abandonnés à l'arbitraire; mais lorsque cette académie sera tout-à-fait constituée, les immortelles doivent procéder à l'élection des nouveaux membres par la voie du scrutin. Toutes les célébrités en jupon se sont empressées de se faire inscrire, à l'exception de George Sand, qui a eu le juste orgueil de s'abstenir. Les premiers fauteuils sont occupés par Mmes Virginie Ancelot, Desbordes-Valmore, Louise Colet, etc.

— Il est également question de fonder des prix pour la somme de 4,000 fr. On s'est déjà réuni trois ou quatre fois : mais, après avoir beaucoup parlé, discuté, divagué, la docte assemblée n'a pu se mettre d'accord sur les questions importantes. La première séance a été dissoute sur la simple proposition de décerner la présidence à la doyenne d'âge ; chacune alors de se retirer de la salle pour décliner un honneur qui coûtait tant à son amour-propre. — O Molière, où es-tu ? — M. de Castellane s'est depuis décidé à présider lui-même ; mais son autorité n'a point suffi à contenir dans l'ordre toutes ces vanités féminines. Une nouvelle séance est promise dans une dizaine de jours ; nous tiendrons nos lecteurs au courant.

— Voici la progression décroissante qu'ont présentée les accidens des chemins de fer anglais pendant les quatre dernière années :

	Tués.	Blessés.
1840 pendant les derniers cinq mois,	22	131
1841 pour l'année,	24	72
1842 » »	5	14
1843 » »	3	3

— M. George Healy, peintre anglais, est chargé, par Louis-Philippe, de copier, pour la galérie historique de Versailles, plusieurs portraits de souverains et grands personnages d'Angleterre, tels que ceux de Georges III, Georges IV, Guillaume IV, du duc de Malborough, de lord Nelson, Pitt, Fox, Wellington, etc. C'est en grande partie au château de Windsor et au palais de Saint-James que se trouvent les portraits originaux.

— Des délégués de toutes les parties de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse se sont réunis le 30 avril à la taverne de *Crown and Anchor* dans le *Strand*, pour discuter les moyens les plus propres à amener la séparation de l'église et de l'état. Il y avait au-delà de 1,200 délégués parmi lesquels on distinguait le docteur Bowring, M. Sharman Crawford, K. S. Trelawnay, Joseph Sturge, etc., etc. Le révérend M. John Burnet, de Camberwell, occupait le fauteuil de la présidence. On a dû se réunir une fois encore dans la journée, et le lendemain matin.

— On lit dans le *Courrier de Bombay* du 1er avril :

« Nous annonçons avec infiniment de peine que le choléra a éclaté à Bombay dans ces derniers jours : deux dames européennes et un européen ont été frappés de ce fléau.

Les naturels meurent en grand nombre ; du 1er au 15 mars, il en est mort 149. »

— Il s'est établi à Hong-Kong une imprimerie chinoise, sous la direction Bridgman : on suit dans cette imprimerie les procédés en usage parmi les Chinois. Les caractères sont creusés dans le bois, on remplit ces creux avec de l'encre de Chine, et l'on étend le papier sur le bois ; on passe doucement une brosse sur la feuille de papier, et l'on obtient ainsi une impression très-correcte. Ce procédé est très-économique.

— Des ouvriers européens, en arrivant à Hong-Kong pour y chercher du travail, ont eu la mortification de trouver qu'il n'y avait pas moyen de lutter contre les indigènes.

— On écrit de Lisieux, 1er mai :

Le courrier de Caen, qui arrive à l'instant, quatre heures, nous apprend que le feu est à la vallée de Corbon, située à moitié route de Lisieux et de Caen.

Il y avait, au départ du courrier, quinze maisons de brûlées. On perdait l'espoir de se rendre maître du feu. L'eau et les pompes manquaient.

Il est à croire malheureusement que tout le village deviendra la proie des flammes.

— Dans la commune de Guyencourt département de l'Aisne, près de Cormicy, le 2 mai, dix-sept maisons et environ trente bâtimens ont été la proie des flammes. Plusieurs des incendiés étaient allés au marché de Roucy et à la foire de Corbeny, et n'ont plus retrouvé d'habitation à leur retour.

— Un des convois du chemin de fer avait apporté à Rouen une grande caisse sur les parois de laquelle on avait inscrit ce mot : « Marbre ». Les employés de l'octroi se mirent en devoir d'ouvrir la caisse pour constater l'état du marbre et déterminer les droits à percevoir. Quelle ne fût pas leur surprise, quand dans cette caisse ils trouvèrent un cercueil avec cette inscription : *Pompes funèbres de Paris !* On sut plus tard que ce cercueil renfermait les restes embaumés d'une jeune et riche espagnole, Mlle Alonzo, que l'on reporte dans sa patrie.

Théâtre-Royal-Français.

OUVERTURE DE L'ANNÉE THÉATRALE. *Samedi* 11 *mai*. (Représent. No 1.)

La Dame Blanche,

opéra comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de Boïeldieu.

M. Louis Garbet, première basse, remplira le rôle de Gaveston. Mme Rifaut, Dugason chantante celui de Jenny.

Note: Pour faciliter les représentations, et en attendant l'arrivée de Mlle Flamand engagée comme 1er chanteuse légère, Mlle Francis a consenti à jouer le rôle d'Anna.

LE 1er ACTE DE

Le Maître de Chapelle,

Opéra Bouffe, paroles D'A. Duval, musique de Paër. — Mme Rifaut, remplira le rôle de Gertrude.

Ordre du spectacle : 1. *Le Maître de Chapelle.* 2. *La Dame Blanche.*

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM,

ONDER DIRECTIE VAN

P. Boas en N. Judels,

staande met hun geheel nieuwe Schouwburg-Lokaal op het *Plein*, de eerste Tent van de Groote Societeit.

Zaturdag, den 11 *Mei.* — **De Twee Edmonds, of het Schuttersfeest,** groote vaudeville in twee bedrijven, voorafgegaan door **Numero 777, of het Verloten Landgoed,** vrolijke vaudeville in één bedrijf. Tot slot: **te Zijn en niet te Zijn, of de Schilderswinkel,** kluchtige vaudeville in één bedrijf.

Zullende de hoofdrollen in bovengemelde stukken door den Heer JUDELS, eerste komiek bij dit gezelschap, vervuld worden.

Aanvang ten half negen uren.

SALON DES VARIÉTÉS

van den Heer J. E. DUPORT,

IN DE NES, TE AMSTERDAM.

Staande het nieuwe fraaije welingerigte Schouwburg-Lokaal, op het *Plein*, te 's Gravenhage.

Zaturdag, den 11 *Mei.* — **De Kolonel van het 12de Regiment Jagers te Paard,** vaudeville in één bedrijf, naar het Fransch.

NA HETZELVE :

Het Huur- en Verhuurkantoor, of de Vergissing, kluchtige vaudeville in twee bedrijven, naar het Fransch. — Tot slot: **De Rijkdom der Armen,** vaudeville in één bedrijf, naar het Fransch.

Aanvang des avonds ten half negen ure.

Prijzen der plaatsen : Eerste rang *f* 1.49. — Tweede rang *f* 1.00. — Derde rang *f* 0.50.

KONINKLIJKE ENGELSCHE PANTOMIMISTEN.

Voor de eerste maal in Holland met nieuwe

VOORSTELLINGEN, PERSONEEL, COSTUMEN EN DECORATIEN.

H. BOLENO, voormaals geassocieerd met den Heer LEHMAN, heeft de eer het Nederlandsch Publiek te berigten, dat hij met groote onkosten een uitgezocht gezelschap heeft bijeen gebragt, gekozen uit Hare Britsche Majesteits Koninklijke Theâters van London, Dublin en Edimburg. Docoratien, costumen, enz., zijn geheel nieuw vervaardigd ; en zullen in allen opzigten, de goedkeuring van het geëerd publiek wegdragen.

Aanvang des avonds kwart over acht ure.

Prijzen der plaatsen : Eerste rang *f* 1.99. — Tweede rang *f* 1.50. — Derde rang *f* 1.00. — Vierde rang 0.50.

THÉATRE DE PHYSIQUE DE D. L. BAMBERG,

Physicien de la Cour.

De concert avec M. R. Kinsbergen, à la salle située au Plein, *à La Haye.*

Samedi 11 Mei 1844.

Grande opération de mécanique, ainsi que des Tours d'Adresse les plus nouveaux, suivis d'une amputation figurative de nez et la reproduction de dorades dans un Bassin rempli d'eau.

Le Sieur BAMBERG, sensible à l'accueil favorable dont le Public de la résidence a bien voulu l'honorer depuis l'ouverture de son Théâtre, espère soutenir sa réputation sous le rapport d'artiste et déploiera tous ses moyens qui peuvent contribuer à l'agrément du Public.

An **English-Lady** *who has been accustomed to teach the ordinary branches of education in her own country, including drawing and music, is desirous of an engagement in a family on the continent, where the aid of an instructress may be required.*

Unexceptionable references can be given ; on application to **A B** *care of* **van Dorp and Heringa,** *Booksellers*, Utrecht. 6383.

HARAS DE VOLLENHOVEN.

Le lundi 20 mai, à midi, **au Haras de Vollenhoven** près d'Utrecht, il sera procédé par le ministère de M. H. A. R. VOSMAER, notaire à Utrecht, à la vente aux enchères de quelques jeunes **Chevaux Anglais,** on pourra obtenir des listes contenant les noms de chevaux et les renseignemens nécessaires en s'adressant par lettres *affranchies*, au dit notaire VOSMAER à Utrecht ; au bureau du *Handelsblad* à Amsterdam, et du *Journal de La Haye*, on pourra voir les chevaux à l'établissement de Vollenhoven, le 18 et 19 mai, depuis 9 jusqu'à 4 heures. 6391.

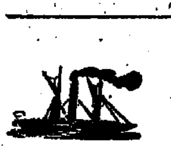

SOCIÉTÉ DES PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE

le Hâvre et la Hollande.

Le *steamer* **Rotterdam,** capitaine DOULLÉ, partira de Rotterdam, lundi 13 mai, à 8 heures du matin.

S'adresser à MM. Smith et Co., *Boompjes*, A 170, à Rotterdam. 6397

Théâtre du Vaudeville, Place de la Bourse.

SOUS PRESSE, POUR PARAITRE INCESSAMMENT :

LA POLKA EN PROVINCE.

Vaudeville en un acte, par MM. Cordier et de Comberousse.

« Parlez-moi de la **Polka en province,** dit Janin dans les *Débats* du 15 avril. C'est bien la folie la plus folle qui se puisse entendre. Quand ces gens d'esprit se mettent à inventer des bêtises, ils en inventent d'admirables. Tout leur va, tout leur convient. Ils trouvent des mots d'une folie ravissante ; il n'y a que ces gens-là pour lancer le coq-à-l'âne avec tant de grâce et de bonheur. » Cette pièce, du reste, est fort bien jouée par Félix et par Mme Doche, qui est d'une grâce parfaite et qui danse admirablement la Polka des salons...... de Château-Chinon.

Malgré le succès de la Polka, le théâtre du Vaudeville, donne une piéce nouvelle chaque semaine, et Arnal, le comique par excellence, joue chaque soir une pièce de son répertoire. 6386.

A Paris, chez **B. Dusillion,** *rue Laffitte,* 40.

GUIDE PRATIQUE

POUR L'ÉTUDE ET LE TRAITEMENT

DES MALADIES DE LA PEAU.

par Girandeau de Saint-Gervais,

Docteur-médecin de la Faculté de Paris, ex-interne des Hôpitaux, ancien membre de l'école pratique, membre de la Société de Géographie, de la société pour l'instruction élémentaire, etc.

Un vol., in-8o, de 700 pages, avec portrait, et cinq planches gravées sur acier, représentant trente deux sujets coloriés. Prix : 6 fr. et 8 fr. franco, sous bandes par la poste.

Chez l'auteur, visible de dix heures, rue Richer, 6, à Paris.

Consultations gratuites par correspondance. 6390.

A Paris, chez **Trablit,** *pharmacien, rue J. J. Rousseau*

EAU DE POUDRE DU Dr. JACKSON

Bréveté d'invention, pour guérir les maux de dents, parfumer l'haleine et prévenir la carie.

Eau balsamique, 3 fr. — Poudre dentifrice, 2 fr.

CRAYONS GRADUES DE WATSON.

Ces crayons gradués régulièrement, d'une mine douce et facile à tailler, ne s'égrenent pas et conviennent pour le dessin, l'architecture, le bureau et la réglure des registres. Il se vendent 20 c. et 2 fr. le paquet. — Chez Susse frères, place de la Bourse, et passage des Panoramas, no 7, à Paris.

A Paris, chez **Trablit,** *pharmacien, rue J. J. Rousseau*

KAIFFA D'ORIENT,

BRÉVETÉ DU ROI.

Substance analeptique.

Cet aliment délicieux convient aux enfans, aux convalescens et aux personnes faibles et épuisées. — Prix : 4 fr., avec le Manuel d'Hygiène du docteur Volley.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 9 Mai.

		Int.	COURS 8 mai.	OUVERT.
Pays-Bas.	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$60\frac{1}{16}$	$60\frac{?}{?}$
	Dito dito	3	$75\frac{3}{8}$	$75\frac{1}{4}$
	Dito dito	5	$100\frac{11}{16}$	$100\frac{5}{8}$
	Dito des Indes	5	$100\frac{1}{8}$	$100\frac{1}{16}$
	Syndicat	$4\frac{1}{2}$	—	$98\frac{3}{4}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	$86\frac{3}{4}$
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	146	$145\frac{3}{4}$
	Emprunt de 1836	4	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	103	103
	Dito de Harlem		105	103
	Dito de Rotterdam		105	103
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$106\frac{3}{4}$
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	$106\frac{3}{8}$
	Inscript. au Grand Livre	6	—	72
	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	$91\frac{1}{8}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$90\frac{7}{8}$
Espagne	Passive	5	—	—
	Dette différée à Paris		—	$7\frac{1}{4}$
	Deffered.		—	—
	Ardoin	5	$22\frac{3}{8}$	$22\frac{3}{16}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	$80\frac{1}{2}$
	Id. id. 1843		—	$82\frac{3}{4}$
Portugal	Obligations à Londres	$2\frac{1}{2}$	$46\frac{7}{16}$	$46\frac{1}{2}$

Des nos fonds nationaux, les intégrales étaient aujourd'hui un peu calmes. La présence de quelques vendeurs et le manque d'acheteurs a reprimé un peu le cours de ce fonds. Tous les autres fonds hollandais, en peu d'affaires se maintiennent.

Les espagnols sont calmes et sans affaires et les portugais un peu voulus.

Cours de l'arg. : prêt à garantie 3 à $3\frac{1}{2}$ %; prol. $3\frac{1}{2}$ à 4 %; escompte $2\frac{1}{2}$

Derniers prix à 5 heures : $2\frac{1}{2}$ % $60\frac{1}{16}$; Holl. 5 % $100\frac{5}{8}$; Société de Commerce $145\frac{3}{4}$ à 146 ; Ardoins $22\frac{1}{4}$.

Bourse de Paris du 8 Mai.

		Int.	COURS 7 mai.	OUVERT.
France	Cinq pour cent		—	122 30
	Trois pour cent		—	84 60
Espagne	Emprunt Ardoin		32	32
	Anc. différé		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	6
Naples	Certificats Falconet		—	102 25
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	$108\frac{3}{4}$
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	690.00
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

La bourse a été peu animée aujourd'hui. Les premiers cours du 3 p. c. et du 5 p. c. étant ferme à 84 75 et 122 60 fin courant, mais des réalisations ont fait fléchir les cours et en était à la cloture à 84 50 à 55 fin courant et 122 fin courant, cette petite réaction tient à la position du marché et non aux nouvelles politiques. Les actions de la banque sont comme hier à 3,100. Comptoir Ganneron également sans variation 1085. Les fonds belges toujours même calme. L'emprunt romain a monté de $\frac{1}{2}$ p. c. La rente de Naples est 20 c. mieux qu'hier à 102 25. Les fonds d'Espagne sont stationnaires, l'actif à 32, $32\frac{1}{8}$ le 3 p. c. à 35, papier 6, affaires nulles. Le 5 p. c. portugais a baissé de $\frac{1}{8}$ à $46\frac{3}{8}$.

Bourse d'Anvers du 9 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % $21\frac{3}{8}$ A. — Dette différée ancien, 8 P. — Passive, 5 % » — Lots de Hesse, $67\frac{1}{2}$ P. — Cours après la Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures). Ardoins, $21\frac{15}{16}$ demandés. — Coupons, ».

Bourse de Londres du 7 Mai.

3 % Consol. $99\frac{1}{2}$, ». — $2\frac{1}{2}$ % Holl., $61\frac{3}{8}$, $\frac{3}{4}$. — 5 % ». — 5 % $100\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$. (Nouv. Emp.) ». — Esp. 5 % $23\frac{7}{8}$, 24. — Id. 3 % ». — Port. 5 % $44\frac{1}{2}$, $45\frac{1}{2}$. — Id. (nouv.) 5 % ». — Russes, ».

Bourse de Vienne du 3 Mai.

Métalliques, 5 % $111\frac{?}{?}$. — Dito, 4 % $100\frac{1}{2}$. — Dito, 3 % $77\frac{1}{2}$. — Lots de 1834, $149\frac{1}{2}$. — Actions de la Banque 1629.

DÉPART DU CHEMIN DE FER, SERVICE D'ÉTÉ

à partir du **15** *avril* **1844.**

D'Amsterdam à La Haye.

D'Amsterdam h.	m.	De Halfweg h.	m.	De Harlem h.	m.	De Vogelenzang h.	m.	De Veenenburg h.	m.	De Piet Gyzenbr. h.	m.	De Leide h.	m.	De Voorschoten h.	m.
7	30	7	46	8	5	8	19	8	31	8	42	9	3	9	14
12	»			12	30	12	44	12	56			1	22		
4	30	4	46	5	5	5	10	5	31	5	42	6	3	6	14
8	»	8	16	8	35	8	49	8	35	9	13	9	34	9	45

De La Haye à Amsterdam.

De La Haye h.	m.	De Voorschoten h.	m.	De Leide h.	m.	De Piet Gyzenbr. h.	m.	De Veenenburg h.	m.	De Vogelenzang h.	m.	De Harlem h.	m.	De Halfweg h.	m.
7	15	7	34	7	40	8	6	8	20	8	30	8	48	9	3
11	45			12	13			12	40	12	49	1	5		
4	15	4	34	4	49	5	6	5	20	5	29	5	47	6	2
7	45	8	4	8	19	8	36	8	50	8	59	9	17	9	32

LA HAYE, chez **Léopold Lœbenberg,** *Lage Nieuw*